



Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal  
du 8 novembre 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Jean-Luc HUYON (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE), Franck LÉCRIVAIN.

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant l'indemnité semestrielle attribuée au receveur public et l'octroi d'une subvention communale qui serait versée à l'association des émetteurs français pour l'organisation de l'exposition des postes radio des 17 et 18 novembre 2018. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 20 septembre 2018

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Véhicule technique : présentation des devis

Le maire donne la parole à Christian Herbert pour présenter les démarches réalisées et les propositions commerciales reçues.

Conformément à la précédente séance du conseil municipal il avait été décidé l'acquisition d'un camion benne neuf à basculement arrière. Sur le cahier des charges il a aussi été demandé un trifiash et un attelage boule mixte.

Cinq devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées :

- UGAP : 39 582€ TTC
- RENAULT : 33 600€ TTC
- PEUGEOT : 25 179€ TTC
- OPEL : 27 808€ TTC
- VOLKSWAGEN : 31 960€ TTC

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'éliminer les offres de l'UGAP, de RENAULT et de VOLKSWAGEN, il va être demandé à PEUGEOT et OPEL d'essayer leurs véhicules afin d'arrêter le choix.

### 3- Aménagement du trottoir rue du Commandant André Dodart coté impair

Le maire informe que les travaux de remplacement de la canalisation d'alimentation en eau potable rue du Commandant André Dodart vont débiter semaine 46.

Dans un objectif de sécurité pour les piétons qui cheminent sur la route il a été demandé un devis à l'entreprise BTTP afin d'aménager le trottoir et de le rendre praticable en créant un cheminement sécurisé pour les piétons et plus particulièrement quand il y a des poussettes.

Le devis proposé par l'entreprise BTTP s'élève à 34 425€ HT.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition, autorise le maire à engager les travaux et à inscrire les crédits au budget.

### 4 - Demande de subventions auprès du département et au titre des amendes de police

Afin de financer les travaux de sécurisation et d'aménagement du trottoir de la rue du Commandant André Dodart, le maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions auprès du département et au titre des amendes de police. Le plan de financement serait le suivant :

Fonds propre de la commune	14 097,5€
Subvention amendes de police (30%)	10 327,5€
<u>Subvention département (30% plafonné)</u>	<u>10 000€</u>
TOTAL HT	34 425€
<u>TVA (récupérable)</u>	<u>6 885€</u>
TOTAL TTC	41 310€

Après délibération les membres de l'assemblée autorise le maire à engager les travaux ainsi qu'à solliciter les subventions présentées auprès du département de la Somme et au titre des amendes de police.

### 5 - Rétrocession des équipements et de la voirie du lotissement de la Peupleraie à la commune

Le conseil municipal avait été sollicité pour la rétrocession des équipements et de la voirie du lotissement de la Peupleraie à la commune et suite à sa séance du 25 janvier 2018 il avait été demandé que le lotisseur fournisse toutes les garanties quant à la conformité des équipements et de la voirie.

Ces documents ont été fournis (attestation de conformité pour l'alimentation en eau potable, le réseau d'assainissement, l'éclairage, les télécoms, le réseau électrique et la voirie).

Suffisamment informé, le conseil municipal accepte à l'unanimité la rétrocession de la voirie et des équipements de la résidence de la Peupleraie et autorise le maire à signer avec le lotisseur la convention de rétrocession.

## 6 - Raccordement au réseau collectif d'assainissement de l'habitation au 1 route de Saint-Sauflieu, pose d'un fourreau d'électricité et télécom.

Suite à la dernière séance du conseil municipal un devis a été demandé pour profiter de la pose d'une canalisation d'alimentation en eau potable et de l'ouverture d'une tranchée pour installer le réseau collectif d'assainissement ainsi que des fourreaux pour les réseaux secs. Le devis présenté par l'entreprise SPEE s'élève à 20 294,96€ HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et engage le maire à se rapprocher du propriétaire de l'habitation au 1 route de Saint-Sauflieu afin de lui proposer le raccordement au réseau d'assainissement collectif.

## 7 - Désignation des membres de la commission de contrôle des opérations de révision de la liste électorale

Le maire informe qu'en application de la loi du 1er août 2016 relative à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales au 1er janvier 2019, il appartient au préfet de désigner un membre du conseil municipal pour intégrer la commission de contrôle.

Le conseiller municipal doit être pris dans l'ordre du tableau et être volontaire .

La première personne dans l'ordre du tableau du conseil municipal est Jean-Michel Salon qui se porte volontaire.

Il sera proposé au préfet monsieur Jean-Michel Salon en tant que membre titulaire de la commission de contrôle et madame Evelyne Fraboulet en tant que membre suppléante.

## 8 - Modification des statuts de la communauté de communes

Le maire explique que la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) lors de sa séance du 24 septembre 2018 a éclairci et modifié ses statuts suite à une demande des services de la Préfecture.

Il est présenté les compétences prises par la CC2SO :

- Obligatoires (aménagement de l'espace pour la conduite d'intérêts communautaires, actions de développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers)
- Optionnelles (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement, construction et gestion d'équipements sportifs et culturels, action sociale)
- Facultatifs (aménagement et entretien de la voirie, mobilité, petite enfance, enfance, jeunesse, aménagement numérique du territoire, assainissement non collectif)

Il est aussi précisé les liens entre les communes et la communauté de communes ainsi que son fonctionnement dans sa globalité.

Après s'être fait présenter les statuts et en avoir délibéré, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

## 9 - Date et animation pour le marché de printemps 2019

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot qui propose la date du 12 mai 2019 pour le marché de printemps.

Il ajoute que la fête du village aura lieu le 26 mai 2019. Les élections européennes auront lieu le même jour.

Concernant le marché de printemps il est propose de retenir la formation ZU LAUTERBACH comprenant 6 musiciens en costume bavarois. Le style musical du groupe est bavarois - guinguette - festif.

Le montant du devis est de 750€, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

## 10 - Indemnité semestrielle pour le receveur public

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une indemnité de conseil et de confection de budget à monsieur Laurent Latour, comptable du Trésor à Poix de Picardie chargé des fonctions de receveur de la commune de Plachy-Buyon pour le deuxième semestre de l'année 2018.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de verser une indemnité à monsieur Latour (comptable du trésor) de 212.21€ brut soit 191.98€ net pour le deuxième semestre 2018.

## 11 - Subvention communale

Madame Fauquembergue sollicite du conseil municipal l'octroi d'une subvention pour l'association des émetteurs français afin de les aider à organiser l'exposition sur les postes de radio anciens des 17 et 18 novembre 2018.

Après délibération le conseil municipal décidé à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 175€.

## 12 - Questions et informations diverses

- Le maire présente à l'assemblée la numérotation des habitations du futur lotissement "Les coteaux".
- Le maire présente à l'assemblée une correspondance d'une habitante du village aux membres du conseil municipal concernant l'installation des compteurs automatiques de relevé de gaz. Une réponse va être rédigée en précisant que la jurisprudence administrative (Tribunaux administratifs et Conseil d'Etat) ne permet pas au maire ni au conseil municipal de délibérer en la matière en raison d'un "vice d'incompétence et d'une erreur manifeste d'appréciation".
- La CNRACL va procéder au versement d'une subvention de 1 520€ sur le compte de la commune au titre de la réalisation du document unique.
- La mairie a été informée que monsieur René Hérent, agriculteur du village, arrête son activité. Des terres communales qu'il cultivait vont être reprises.
- Lors d'une conférence organisée par TRINOVAL le 16 octobre 2018, il a été annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la redevance en 2019.

- La communauté de communes (CC2SO) va prendre progressivement la compétence assainissement collectif à partir du 1er janvier 2021.
- Le maire résume le conseil d'école qui s'est tenu le 5 novembre 2018. Les problèmes relatifs au portail installé par la Communauté de communes ont été relevés. Les parents d'élèves n'ont pas présenté de représentant aux élections en réaction au comportement de la communauté de communes qui ne répond pas aux demandes exprimées par l'association.
- Le maire informe que le recensement INSEE de la population aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, 3 agents recenseurs ont été recrutés pour réaliser le recensement sur le terrain.
- Jean-Michel Salon demande un état du personnel communal en arrêt maladie. Le maire répond que monsieur Dufrenne est toujours en congé longue maladie depuis le 17 octobre 2016 et que monsieur Florian Dubois, après avoir été placé une année en congé de longue maladie à partir 19 octobre 2016, est maintenant placé en congé longue durée depuis le 19 octobre 2017.
- Christian Herbet informe qu'il travaille à une mise à jour du document unique, notamment au niveau des agents chimiques utilisés par les agents techniques.
- Frédéric Chivot demande s'il est possible d'acheter des nouvelles tables pour la salle polyvalente en remplacement des plateaux/tréteaux en bois qui sont dangereux à manipuler. Après discussion le conseil municipal valide cet achat, 20 nouvelles tables et un chariot seront commandés.
- Jacques Lemoine revient sur le courrier qui a été adressé à tous les habitants de la résidence de la clé des champs au sujet du drone qui survole régulièrement la résidence. Le maire précise qu'il est bien évidemment interdit de survoler des habitations pour des raisons de sécurité et de respect de la vie privée, ce courrier est un avertissement car la prochaine fois la gendarmerie sera contactée.

Sans autre question la séance est levée à 22h55.